



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres  
en exercice : ..... 27  
Membres présents : ..... 26  
Procuration : ..... 1  
Suffrages exprimés : ..... 27  
Votes Pour : ..... 23  
Votes contre : ..... 0  
Abstentions : ..... 4

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).  
Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE\_2021\_051

**OBJET : BUDGET GENERAL 2021**

Monsieur Francis DELCROS présente le budget primitif de la Ville 2021 et donne lecture de la vue d'ensemble, puis chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Après avoir apporté les explications nécessaires, Monsieur Francis DELCROS propose au Conseil Municipal d'approuver ce budget annexé à la présente.

La balance générale est équilibrée ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement	4 959 507.96 €
- Section d'investissement	2 844 292.95 €
<b>Total</b>	<b>7 803 800.91 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment son livre III relative aux finances communales ;
- Vu, la loi N° 84-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;
- Vu, l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la délibération N° DE\_2021\_031 du 23 mars 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du budget principal de la Ville de Bazas ;
- Vu, l'avis de la commission des finances

**APPROUVE** le Budget primitif 2021 du budget principal de la Ville de Bazas arrêté à la somme de  
4 959 507.96 € en section de FONCTIONNEMENT  
2 844 292.95 € en section d'INVESTISSEMENT

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à **la majorité** par Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA (+procuration de Mme Amandine BARBERE).

M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE et Mme Sylvie BADETS s'abstiennent.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Isabelle DEXPERT

